

## COALITION QUÉBÉCOISE POUR L'AVENIR DU RECENSEMENT

Le 26 juin 2010, le gouvernement canadien annonçait une décision aux conséquences négatives graves pour tous les citoyens, à savoir supprimer le formulaire long du recensement que recevait auparavant un ménage sur cinq. Prétextant la protection de la vie privée, ce décret privera toute la société d'informations nécessaires à des décisions éclairées.

### **À quoi servent ces données?**

Les informations colligées par Statistique Canada par le biais du questionnaire long du recensement quinquennal sont utilisées pour appuyer les décisions prises par les corps publics et privés œuvrant dans toutes les sphères d'activité, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'économie, de l'éducation ou de la culture. Par exemple, elles servent à l'établissement des secteurs d'écoles primaires et secondaires ou aux prévisions de clientèles scolaires; à la planification de l'offre de services de santé, de soutien aux personnes âgées ou de logements sociaux; aux études de marché pour l'implantation d'une garderie, d'une épicerie ou d'un itinéraire d'autobus; à la mise en place d'un programme de lutte contre l'analphabétisme ou d'une bibliothèque de quartier. Le large éventail d'associations et d'individus s'opposant à la décision du gouvernement Harper traduit bien l'étendue et la diversité du réseau d'utilisateurs des données de recensement, qu'il s'agisse de groupes populaires voués à la défense des populations vulnérables ou d'investisseurs du secteur privé cherchant à cibler une clientèle spécifique. Outre leur usage immédiat pour la prise de décision, ces informations permettent aux spécialistes des sciences humaines, sociales ou médicales d'analyser les faits de société, les traits structurels des collectivités régionales et nationales ou les comportements collectifs. En plus de contribuer aux débats scientifiques qui animent les réseaux nationaux ou internationaux, les connaissances ainsi produites constituent une assise indispensable pour la mise sur pied de politiques éclairées portant sur différents enjeux sociaux. La qualité des informations recueillies – jusqu'à maintenant - par Statistique Canada fait d'ailleurs l'envie des scientifiques à l'échelle de la planète et positionne avantageusement les chercheurs du Canada et du Québec sur la scène internationale.

### **Une enquête volontaire au lieu du recensement**

Et voilà que le gouvernement fédéral, sans réelle consultation, décrète unilatéralement l'abandon du questionnaire long et obligatoire du recensement et le remplace par un questionnaire similaire, mais optionnel. Le gouvernement espère que les répondants volontaires se répartiront de telle sorte que leur représentativité statistique sera préservée. Il sera impossible d'en évaluer la représentativité, car il n'existera pas de données de comparaison sauf l'âge, le sexe et le lieu de résidence, soit les données recueillies pour toute la population au moyen du formulaire court. Il n'y aura plus la possibilité de savoir si les groupes culturels, les immigrants, les catégories socioprofessionnelles ou les classes de revenus sont bien représentés. Bref, les données utilisées pour dresser les profils des communautés et, par conséquent, pour prendre des décisions bien informées, ne seront plus fiables. Le statisticien en chef a été on ne peut plus clair lors de sa démission fracassante: « J'aimerais profiter de l'occasion pour faire un commentaire sur un aspect technique (...). Il s'agit de savoir si une enquête volontaire peut remplacer un recensement obligatoire. Elle ne le peut pas! » (Munir Sheikh, 21 juillet)

### **Il n'est pas trop tard**

Malgré l'ampleur de la grogne qu'a suscitée cette décision, en dépit des avis exprimés par l'ensemble des spécialistes et éditorialistes du pays et malgré la démission courageuse du Statisticien en chef, M. Munir Sheikh, les représentants du gouvernement fédéral n'ont manifesté aucun signe d'ouverture en commission parlementaire, les 27 juillet et 27 août derniers. La liste des institutions privées et publiques qui s'opposent à la décision du gouvernement Harper n'a cessé de s'allonger depuis le mois de juillet. La rencontre annuelle du

Conseil de la fédération, tenue à Winnipeg du 4 au 6 août, n'a pas dégagé de consensus qui aurait permis d'interpeller le gouvernement Harper, comme l'espéraient les représentants de plusieurs provinces dont le Québec. La situation de blocage devant laquelle nous nous trouvons nécessite des actions appropriées et rapides car, s'il n'est pas trop tard pour rétablir la situation, le temps presse !

### **Une coalition québécoise pour l'avenir du recensement**

Le gouvernement du Québec a manifesté très clairement son opposition à la décision d'abandonner le questionnaire long du recensement, que ce soit par la voix de son premier ministre Jean Charest lors de la réunion du Conseil de la fédération ou par celle de son ministre des Finances, Raymond Bachand, qui écrivait au ministre Clement que ces changements au recensement pancanadien risquent de priver le Québec « d'une source importante d'informations qui nous permet d'évaluer et d'élaborer nos politiques publiques ». Dans un premier communiqué publié le 15 juillet, la direction de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un acteur central dans l'infrastructure statistique au Québec, déclare que la décision de supprimer le questionnaire long du recensement est non seulement une entrave à la qualité de l'information statistique, mais qu'elle représente une réelle atteinte au « patrimoine statistique développé depuis de nombreuses années ». Le second communiqué de l'ISQ, publié le 16 septembre, est on ne peut plus clair : « le questionnaire long du recensement de la population de 2011 doit être obligatoire ».

Nous, citoyens, chercheurs, représentants de différentes organisations québécoises, sommes convaincus que le recensement de la population représente un outil essentiel de planification et d'aide à la décision permettant d'assurer le développement économique et social des nations. Nous réitérons notre opposition à la décision du gouvernement canadien de remplacer le questionnaire long du recensement par une enquête des ménages et demandons au gouvernement du Québec :

1. de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le gouvernement fédéral revienne sur sa décision et que le recensement de 2011 se déroule selon la méthodologie initialement prévue, comprenant deux questionnaires obligatoires dont le questionnaire long administré à un ménage sur cinq.

Dans le cas où le gouvernement Harper refuserait de revenir sur sa décision, nous demandons :

2. que le gouvernement du Québec entreprenne les démarches nécessaires pour assurer la production de données équivalentes à celles que le questionnaire long obligatoire du recensement canadien permettait d'obtenir sur son territoire, cela tout en maintenant les collaborations étroites et essentielles avec les représentants des autres provinces et de Statistique Canada afin de permettre des comparaisons nationales et internationales.